



Aurillac, le 20 avril 2023

Dossier n°: AE 23.0189

**Demandeur: GARCELON David** 

Date d'enregistrement de la demande : 27/03/23

Date limite de candidature : 26/06/2023

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/07/2023.

→ Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
POLMINHAC	2,62	LAVIGNE Julienne	Section F 789,858,859,1393,
POLMINHAC	4,19	ROUQUET Jeanne	Section F 1,19,246,303,314,320,335,435,7 33,926,957,
POLMINHAC	4,03	QUIERS René	Section F 524,613,614, Section I 243,
POLMINHAC	9,31	USSE Jeanne	Section F 310,526,529jk,542aj,ak, 1281
POLMINHAC	9,24	Indivision MALVEZIN	Section F 235,321,532,535j,k, 607,1325j,k,
POLMINHAC	1,1	BOUNIOL Pierre	Section F 527,559,560,561,
POLMINHAC	1,83	LOUDES M-Jeanne	Section F 323,325,824,860,
POLMINHAC	0,74	CASTANIER Michel	Section F 240,746a,
POLMINHAC	5,73	MOULIER André	Section F 576, 602,603jk, 734,
POLMINHAC	0,18	BECUT André	Section F 331,
POLMINHAC	5,46	GARCELON Sabine	Section E 211,310,
POLMINHAC	2,24	Indivision GARCELON	Section F 606,764, 1276 b,e,f,
POLMINHAC	18,14	GARCELON David	Section F 2;8k,237,311,312,319,322, 346jk,397,522,523,577,611a,61 2,615,

Contrôle des structures Service de l'économie agricole 22 rue du 139 RI BP 10414 – 15004 Aurillac Cedex

Tél: 04 63 27 66 00

courriel: ddt-ctrl-structures@cantal.gouv.fr

www.cantal.gouv.fr

			616,617,631a,708j,708k,866a,b, 867, 872a,c,1361,1364b,d,
YOLET	1,4	GARCELON David	Section ZC 61a,100,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <a href="http://www.cantal.gouv.fr/">http://www.cantal.gouv.fr/</a> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière